

Research paper

L'ESS comme levier de l'autonomisation des femmes : Le cas de la coopérative Organier

Bendidi Soukaina¹, , EL Kadiri Kenza², , Iazza Mohamed³, 

¹ Doctorante Laboratoire des Sciences Economiques et Politiques Publiques (LSEPP), FEG – Université Ibn Tofail Kénitra Maroc

² Professeure Laboratoire des Sciences Economiques et Politiques Publiques (LSEPP), FEG – Université Ibn Tofail, Kénitra Maroc

³ Doctorant Laboratoire de recherche en management des organisations, droit des affaires et développement durable Université Mohamed V, FSJES Soussi, Rabat, Maroc

PAPER INFO

Paper History

Received December 2024

Accepted June 2025

Keywords

Economie Sociale et

Solidaire

Coopérative

Empowerment

Femme .

ABSTRACT

Notre recherche explore le rôle de l'économie sociale et solidaire, illustré par le cas d'une coopérative de femmes productrices d'argan, dans l'émancipation féminine. En adoptant une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs, nous avons cherché à comprendre comment cette forme d'organisation économique contribue à l'autonomisation des femmes. Les résultats montrent que si la coopérative offre un cadre d'action collectif, elle ne suffit pas à elle seule à sortir les femmes de leur vulnérabilité. Les contraintes liées à la filière de l'argan, exacerbées par les changements climatiques et la concurrence, viennent limiter les bénéfices de cette organisation coopérative.

Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) est née en réponse aux limites du modèle économique capitaliste, notamment face aux crises économiques, au chômage et aux inégalités sociales. Émergée dans les années 1980, elle regroupe un ensemble d'organisations (coopératives, mutuelles, associations, fondations) qui se distinguent par leur mode de gouvernance démocratique, leur objectif d'utilité sociale et leur financement mixte. La coopérative, en particulier, constitue un pilier de l'ESS, offrant un cadre d'organisation collective pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de ses membres. Au Maroc, l'histoire de la coopération remonte à l'époque coloniale, mais c'est après l'indépendance que le mouvement s'est véritablement structuré avec la création d'institutions d'accompagnement et l'adoption de lois spécifiques. La nouvelle stratégie nationale de l'ESS, lancée en 2018, accorde une importance particulière à l'autonomisation des femmes en les encourageant à s'organiser en coopératives. C'est dans ce contexte que notre étude se propose d'explorer le rôle de l'ESS, à travers le prisme des coopératives féminines, dans l'émancipation des femmes. En nous appuyant sur une méthodologie qualitative, nous analyserons le cas de la coopérative Organier afin de mieux comprendre comment l'adhésion à une coopérative peut contribuer à l'autonomisation économique et sociale des femmes.

1. Revue de littérature

Afin de mener à bien notre étude sur le lien entre les coopératives et l'émancipation des femmes, il est impératif de circonscrire notre champ d'investigation en définissant rigoureusement les concepts fondamentaux qui sous-tendent notre recherche. Nous nous attacherons ainsi à préciser les contours spécifiques des coopératives, en soulignant leurs caractéristiques et leurs modes de fonctionnement, ainsi que ceux de l'émancipation féminine, en explicitant les dimensions multiples de ce processus complexe. Cette étape préalable nous permettra d'établir un cadre théorique solide pour analyser les interactions entre ces deux notions au sein des structures de l'économie sociale et solidaire.

1.1. L'entrepreneuriat collectif : Définition des coopératives

La coopérative, pierre angulaire de l'économie sociale et solidaire, se distingue par sa nature et ses valeurs. Selon l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) ¹, elle se définit comme une association volontaire de personnes réunies pour répondre à leurs besoins communs, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels. À la différence de l'entreprise traditionnelle, la coopérative repose sur des principes fondamentaux tels que la solidarité, l'équité, la démocratie et l'entraide, plaçant l'humain au cœur de son fonctionnement.

Pour concrétiser ces valeurs, la coopérative s'articule autour de sept principes clés. Le premier d'entre eux, l'adhésion volontaire et ouverte, est emblématique de l'esprit coopératif. Il signifie que toute personne peut adhérer à une coopérative, sans restriction liée à son genre, son origine, sa religion ou ses opinions politiques. Cette ouverture est essentielle pour favoriser la diversité et l'inclusion. En adhérant, chaque membre s'engage à participer activement à la vie de la coopérative et à en respecter les règles.

Les coopératives se distinguent par un modèle de gouvernance démocratique et participative qui place les membres au cœur de leur fonctionnement. Ce modèle repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- **Égalité et démocratie :** Chaque membre dispose d'un droit de vote égal, lui permettant de participer activement aux décisions stratégiques de la coopérative. Cette égalité est un pilier de la démocratie interne et garantit une répartition équitable du pouvoir.

¹ ACI : Alliance Coopérative Internationale est une organisation non gouvernementale créée en 1895. Elle constitue l'entité fédératrice des coopératives au niveau mondial. Ainsi, elle est la porte-parole des coopératives

et un lieu d'échange de connaissances et d'actions venant des coopératives et agissant en leur faveur. (Site de l'ACI consulté le 19/02/2020 (www.ica.coop))

- **Participation économique** : Les membres sont non seulement des apporteurs de fonds, mais aussi des bénéficiaires directs des résultats de la coopérative. Le principe de "double qualité" implique une redistribution équitable des bénéfices, en fonction de l'activité de chacun au sein de la structure.
- **Autonomie et indépendance** : Les coopératives sont des entités autonomes, gérées par leurs membres et non soumises à des intérêts privés. Cette indépendance leur permet de définir leurs propres objectifs et de développer des activités en adéquation avec les besoins de leur communauté.
- **Éducation et formation** : La formation continue des membres, des représentants et des employés est essentielle pour assurer le développement durable de la coopérative. Ce principe souligne l'importance de l'acquisition de compétences et de connaissances pour une participation éclairée à la vie de la coopérative.
- **Coopération et solidarité** : Les coopératives ne fonctionnent pas en autarcie. Elles tissent des liens étroits avec d'autres coopératives et acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux, renforçant ainsi le mouvement coopératif et son impact sur le territoire.
- **Engagement social** : Les coopératives sont ancrées dans leur communauté et contribuent à son développement durable en mettant en œuvre des projets d'intérêt général. Elles privilégient les relations de proximité et s'engagent dans des démarches responsables sur les plans social et environnemental.

En s'opposant au modèle capitaliste, le mouvement coopératif propose une alternative fondée sur des valeurs de solidarité, d'équité et de démocratie. Il vise à réduire les inégalités, à promouvoir une économie plus humaine et à créer des projets collectifs répondant aux besoins des membres et de la communauté. L'utopie coopérative, selon Draperi (2012), est un moteur d'innovation et de transformation sociale, permettant aux individus de prendre leur destin en main et de construire un avenir plus juste et durable.

1.2. Aperçu sur le secteur coopératif au Maroc :

1.2.1) Le secteur coopératif au Maroc : une évolution marquée par l'État

Le secteur coopératif marocain a connu une histoire riche et complexe, étroitement liée aux politiques publiques. Son développement s'est articulé autour de quatre phases majeures :

- **La phase d'implantation (1937-1956)** : Sous le protectorat français, les coopératives ont été introduites à des fins essentiellement politiques. Concentrées dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, elles étaient au nombre de 62 à la veille de l'indépendance.
- **La phase d'intervention étatique (1956-1983)** : Dès l'indépendance, l'État marocain a activement soutenu le développement coopératif, notamment en créant l'Office de développement de la coopération (ODC) en 1962 et en promulguant des textes juridiques spécifiques. Cette période a été marquée par une forte croissance du nombre de coopératives, passant de 62 en 1957 à 2000 en 1983.
- **La phase de désengagement étatique (1983-2000)** : Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses coopératives, l'État a progressivement réduit son intervention directe, supprimant les subventions et privilégiant un cadre juridique plus général. Cette période a été marquée par une certaine instabilité et une remise en question du modèle coopératif.

- **La phase de revitalisation (à partir de 2000) :** Les coopératives ont été repositionnées comme un outil essentiel pour l'inclusion économique, notamment des femmes et des jeunes. De grands programmes nationaux comme l'INDH ont favorisé leur développement, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de la pêche.

1.2.2) Un secteur diversifié et dynamique :

En 2015, le secteur coopératif marocain comptait plus de 15 000 coopératives et près de 485 000 adhérents. L'agriculture représentait la majeure partie de ce secteur, avec plus de 10 500 coopératives. La région de Fès-Meknès concentrait le plus grand nombre de coopératives, tandis que Casablanca-Settat détenait le record en termes d'adhérents et de capital mobilisé.

L'ODCO définit une coopérative de femmes comme une organisation fondée et gérée uniquement par des femmes. Son objectif principal est de contribuer à l'émancipation économique des femmes en leur offrant un moyen de générer des revenus stables et en renforçant leurs compétences. Ce faisant, elle vise à améliorer non seulement leur situation personnelle, mais également celle de leur famille.

1.3) Définition de l'économie sociale et solidaire

1.3.1) L'origine de l'économie sociale et solidaire :

L'économie sociale trouve ses racines dans l'émergence progressive de la liberté d'association à travers l'histoire. Déjà dans l'Égypte des pharaons, des sociétés et des caisses d'entraide existaient, préfigurant les formes associatives modernes (Defourny & Develter, 1999). Cette tendance s'est poursuivie avec les « confréries religieuses » chez les Grecs, chargées d'organiser les enterrements, et les guildes d'artisans et les *sodalitia* romaines. Après la chute de l'Empire romain, les sociétés monastiques ont préservé cet associationnisme primitif, tout en conservant les arts, les sciences et les coutumes à travers l'Europe (Defourny & Develter, 1999).

Cependant, ces diverses formes d'association ont souvent été soumises au contrôle des pouvoirs en place. En Europe, par exemple, l'existence d'un organisme bénévole était conditionnée par son affiliation aux autorités ecclésiastiques, étatiques ou institutionnelles, et par le respect de règles strictes. Malgré cette surveillance, des formes d'associations ont persisté ou émergé en marge de ce monopole corporatif rigide, à l'image de la franc-maçonnerie et de nombreuses sociétés secrètes qui ont contribué à la diffusion des idées ayant mené à la Révolution française de 1789 (Defourny & Develter). Parallèlement, les autorités ont continuellement tenté de réprimer, de contrôler ou d'interdire ces mouvements.

À partir du XIXe siècle en Europe, la solidarité est devenue un principe de protection face aux effets négatifs de l'expansion de l'économie de marché. Au-delà de sa dimension philanthropique, la solidarité s'est manifestée par l'entraide et l'auto-organisation (Laville J.-L. , 2023). Ces liens sociaux volontaires, propres aux citoyens modernes, incarnent le respect des principes de liberté et d'égalité, et la concrétisation de la fraternité par des actions concrètes.

Le concept d'"entrepreneuriat social" trouve son origine dans l'expression anglo-saxonne "social entrepreneurship", introduite en 1993 par la Harvard Business School via la Social Enterprise Initiative (Allemand, 2010). Cette notion s'est ensuite diffusée grâce aux écoles de commerce et à des fondations comme Ashoka, encourageant les entrepreneurs fortunés à investir dans un "capital-risque philanthropique" pour soutenir les entrepreneurs sociaux visionnaires. En 2002, le gouvernement de Tony Blair a créé la Social Enterprise Coalition (SEC) pour promouvoir ce type d'entreprise. En France, la diffusion de ce concept s'est principalement faite par le biais des écoles de commerce et des fondations. L'entrepreneuriat social se définit ainsi comme une initiative privée axée sur le bien commun, où l'objectif social est au moins aussi prioritaire, voire plus, que l'objectif économique (Allemand, 2010).

La définition de l'économie sociale et solidaire (ESS) fait l'objet de nombreux débats. Selon une approche stricte, reprise par certains auteurs, l'ESS se distingue par le statut juridique spécifique de ses organisations, plaçant l'utilité collective au cœur de leur projet. Cette conception met l'accent sur des principes tels que la lucrativité limitée, la gouvernance démocratique et l'implication des parties prenantes.

Cependant, d'autres interprétations plus larges considèrent l'ESS comme un ensemble d'activités économiques qui contribuent à la démocratisation de l'économie et à la résolution des enjeux sociétaux. Cette vision englobe un champ d'action très vaste, allant de l'agriculture au commerce équitable, en passant par la finance solidaire et l'action sociale.

La loi française du 31 juillet 2014, dite "Loi Hamon", a tenté de clarifier ce concept en proposant une définition légale de l'ESS. Toutefois, la diversité des acteurs et des activités qui la composent rend cette définition complexe et évolutive.

1.3.2) Approche et pluralisme idéologique de l'économie sociale et solidaire :

Les modèles d'ESS nord-américains et européens diffèrent notablement en ce qui concerne les sources de financement. Pour Laville (2016), les organisations à but non lucratif doivent recourir à des ressources commerciales pour assurer leur pérennité et mener à bien leurs missions. Salamon (2012), quant à lui, prône une approche plus inclusive, considérant que tous les acteurs économiques peuvent contribuer à l'intérêt général, quel que soit leur statut juridique. Cette diversité de perspectives soulève des questions essentielles sur les modalités de financement de l'ESS et sur les tensions possibles entre les objectifs sociaux et économiques.

À l'inverse des modèles anglo-saxons, les courants européens accordent une importance primordiale à la gestion démocratique des entreprises sociales et les considèrent comme des acteurs légitimes de la politique publique (Lévesque & Mendell, 2016). Cette vision, qui s'est construite progressivement au cours de plusieurs décennies, place l'entreprise sociale à la croisée des sphères privée et publique.

Les racines de l'économie sociale européenne remontent au XIXe siècle, avec l'émergence de coopératives de production et de sociétés de secours mutuel (Defourny & Develter). Ces initiatives, nées d'un besoin de protection sociale face à l'industrialisation, ont rapidement essaimé, donnant naissance à une première vague de l'économie sociale. La grande crise des années 1930 a marqué un tournant, avec une intervention accrue de l'État pour réguler l'économie et soutenir les entreprises sociales (Lévesque & Mendell, 2016).

1.4) Littératures sur l'autonomisation des femmes :

Le concept d'autonomisation des femmes, tel que nous le connaissons aujourd'hui, trouve ses racines dans les travaux de psychologues communautaires et d'activistes politiques des années 1980. Bolton et Brookings (1996) soulignent l'importance de cette période dans la conceptualisation de ce phénomène complexe. Bien qu'il soit difficile de dégager une définition universelle, les chercheurs s'accordent généralement sur l'idée que l'autonomisation implique un processus d'émancipation permettant aux femmes de prendre davantage de contrôle sur leur vie et de participer plus activement à la sphère publique.

Les études empiriques ont apporté des éclairages précieux sur les différentes dimensions de l'autonomisation. Acharya et Bennett (1983), dans leur recherche au Népal, ont mis en évidence le lien entre la participation des femmes au marché du travail et leur pouvoir de décision au sein du foyer. Ces auteurs suggèrent que l'intégration économique des femmes favorise une redistribution plus équitable des ressources au sein de la famille.

Au Bangladesh, Ackerly (1995) s'est intéressé à l'impact des microcrédits sur l'autonomisation économique des femmes. Ses travaux montrent que l'accès au crédit permet aux femmes d'acquérir de nouvelles compétences et

de développer leur autonomie financière. Cependant, l'auteur souligne également les contraintes structurelles qui limitent l'accès des femmes bangladaises aux opportunités économiques.

Par ailleurs, Hashemi, Schuler et Sidney (1996) ont étudié les effets du microcrédit sur l'autonomisation des femmes à la fois au niveau du ménage et de la communauté. Leurs résultats confirment l'hypothèse selon laquelle le microcrédit renforce le statut économique des femmes et leur donne plus de pouvoir de négociation. Ces chercheurs mettent en évidence le rôle crucial du microcrédit en tant qu'outil d'autonomisation, en permettant aux femmes de sortir de la dépendance économique et d'acquiescer une plus grande confiance en elles."

1.4.1) L'autonomisation des femmes : perspectives comparées

Les recherches sur l'autonomisation des femmes ont mis en lumière la complexité de ce phénomène, influencé par des facteurs socio-économiques, culturels et individuels.

- **Cameroun : microcrédit et capital social** Dans son étude de 2001, Mayoux a souligné l'importance du microcrédit et du capital social dans l'autonomisation des femmes camerounaises. En effet, ces femmes parviennent à tirer parti de leurs réseaux sociaux pour atténuer les limites du microcrédit et améliorer leur situation économique.
- **Inde : les enseignantes de troisième cycle** Sridevi (2005) s'est intéressée au cas des enseignantes de troisième cycle à Chennai, en Inde. Ses résultats montrent que l'âge, le niveau d'éducation et la répartition des tâches ménagères influencent significativement l'autonomisation des femmes. Les chercheuses soulignent que l'autonomisation économique ne suffit pas : un changement de perception de soi et une reconnaissance sociale des compétences féminines sont également nécessaires.
- **Bangladesh : dimensions de l'autonomisation domestique** Towfiqua et ses collègues (2011) ont exploré les différentes dimensions de l'autonomisation domestique chez les femmes bangladaises. Leurs travaux révèlent que les femmes urbaines et les plus âgées sont généralement plus autonomes que leurs homologues rurales et plus jeunes. Cependant, des perceptions sociales négatives persistent, limitant parfois l'expression de l'autonomie féminine.
- **Le monde arabe : émergence du concept** L'étude de Marius (2019) met en évidence l'émergence du concept d'autonomisation des femmes dans le monde arabe, fruit de nombreux débats et forums.

Ces études, menées dans des contextes culturels et socio-économiques variés, convergent vers plusieurs constats :

- **Multidimensionnalité de l'autonomisation** : l'autonomisation est un processus complexe, qui ne se réduit pas à l'indépendance économique. Elle implique également une dimension sociale, culturelle et personnelle.
- **Rôle des facteurs socio-économiques** : l'âge, le niveau d'éducation, le statut socio-économique et le milieu de vie (rural ou urbain) influencent significativement l'autonomisation des femmes.
- **Importance des réseaux sociaux** : le capital social joue un rôle crucial dans l'autonomisation, en facilitant l'accès aux ressources et en renforçant le pouvoir d'agir des femmes.
- **Persistance des inégalités** : malgré les progrès réalisés, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent, notamment en matière de prise de décision et de reconnaissance sociale.

1.4.2) Le chemin vers l'autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : un aperçu à travers des études de cas

Les organisations de défense des droits des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord n'ont cessé de militer pour des réformes juridiques visant à élargir les opportunités d'emploi et à renforcer la participation politique des femmes, dans une quête d'autonomisation accrue (Moghadam, 2007). Ces efforts, couplés à des actions gouvernementales, ont permis d'enregistrer des progrès significatifs.

Plusieurs études ont approfondi cette dynamique, notamment dans le contexte omanais. Al-Lamky (2007) s'est intéressé aux défis rencontrés par les femmes actives dans le Sultanat. Ses travaux ont mis en évidence les motivations, perceptions et aspirations des femmes, tout en identifiant les obstacles à leur carrière et à leur intégration professionnelle. L'auteur souligne l'importance de comprendre ces enjeux pour élaborer des politiques favorisant l'égalité des chances et une main-d'œuvre plus productive.

Varghese (2011) a quant à lui examiné les dimensions économiques, domestiques et sociales de l'autonomisation des femmes à Oman. Ses résultats suggèrent que bien que les Omanaises soient relativement autonomes, leur attachement à la sphère domestique peut parfois limiter leur émancipation. Le "pouvoir social" apparaît ainsi comme un facteur déterminant dans le maintien de cette autonomie.

Au Maroc, Ahnach et Rachidi (2020) ont exploré le rôle des coopératives de femmes dans l'autonomisation économique. Si l'intégration des femmes dans ces structures représente un progrès, elle ne garantit pas une émancipation totale. Les auteurs soulignent que le niveau d'autonomisation varie en fonction des caractéristiques individuelles de chaque femme.

Erguibi et Sadik (2021) ont approfondi cette question en montrant que la participation des femmes rurales aux coopératives favorise leur autonomisation à trois niveaux : économique, psychologique et social. Ces résultats suggèrent que l'adhésion à une coopérative peut renforcer la confiance en soi des femmes et modifier les rapports de pouvoir au sein du ménage.

Enfin, Benlabbah (2022) a dressé un panorama des obstacles à l'autonomisation des femmes au Maroc, en mettant en avant la discrimination, les inégalités en matière d'éducation et l'emprise familiale.

Ces études convergent vers une vision nuancée de l'autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Si des progrès ont été réalisés, de nombreux défis persistent, notamment liés aux normes sociales, aux inégalités économiques et à la répartition des tâches domestiques. Les politiques publiques et les actions des organisations de la société civile doivent continuer à œuvrer pour une plus grande égalité des sexes et une autonomisation durable des femmes.

1.4.3) L'autonomisation : Un concept multidimensionnel et évolutif

Le concept d'autonomisation, bien qu'utilisé couramment dans divers domaines, est loin d'être univoque. Il renvoie à un processus complexe et dynamique par lequel des individus ou des groupes acquièrent les moyens de prendre en main leur destin et de transformer leur réalité.

À l'origine, le terme « empowerment », dont dérive « autonomisation », est apparu en anglais au XVII^e siècle pour désigner une délégation de pouvoir. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1970, avec l'émergence des mouvements féministes, que le concept a pris une dimension sociopolitique. Les militantes féministes ont alors souligné l'importance d'outiller les femmes pour qu'elles agissent collectivement et individuellement en faveur de changements sociaux profonds (non cité).

Au cours des décennies suivantes, l'autonomisation s'est imposée dans le discours international, notamment au sein des Nations Unies. Elle est souvent associée à la capacité de contrôler ou d'acquérir des ressources, ainsi qu'à la prise de décisions éclairées (Le Bossé, 2005). Cette définition met en évidence le lien étroit entre

l'autonomisation et l'accès aux ressources, un enjeu particulièrement crucial pour les femmes qui sont souvent confrontées à des inégalités en matière de propriété foncière ou de contrôle des revenus.

Pour Rappaport (1987), l'autonomisation va au-delà de la simple acquisition de ressources. Elle implique une véritable prise en charge de son propre devenir, une capacité à influencer les changements qui affectent sa vie. Ninacs (1995) précise ce processus en identifiant trois étapes clés : la capacité de choix, la capacité de décision et la capacité d'action. Ces compétences sont essentielles pour passer d'une situation de dépendance à une situation d'autonomie.

Il est important de distinguer l'autonomisation du paternalisme. Alors que le paternalisme repose sur une relation de dépendance où un tiers prend des décisions à la place d'un individu ou d'un groupe, l'autonomisation, elle, valorise l'autonomie, la responsabilité et l'égalité.

L'autonomisation est un processus dynamique et multidimensionnel qui va au-delà de la simple acquisition de ressources. Il s'agit d'un ensemble de capacités qui permettent aux individus et aux communautés de prendre le contrôle de leur vie, de participer activement aux décisions qui les concernent et de transformer leur environnement.

1.4.4) L'autonomisation économique des femmes : Analyse des facteurs liés à l'autonomisation des femmes

Les travaux de nombreux chercheurs, ont souligné la complexité de l'autonomisation économique des femmes. Cette dernière ne se limite pas à un simple accès au marché du travail, mais requiert une transformation profonde des structures sociales, économiques et politiques. Pour parvenir à une véritable égalité des genres sur le marché du travail, il est impératif de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses et de déconstruire les normes sociales discriminatoires.

Comme l'ont démontré diverses études, l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services financiers constitue un levier essentiel de leur autonomisation. Ces facteurs interagissent de manière complexe et renforcent mutuellement leurs effets. Par exemple, un niveau d'éducation plus élevé permet aux femmes d'acquérir des compétences qui augmentent leur employabilité et leur pouvoir de négociation. De même, l'accès à des services financiers leur offre la possibilité de créer des entreprises, d'investir dans leur formation ou d'assurer leur sécurité financière.

2) Méthodologie de recherche

Afin de mieux comprendre comment le travail coopératif contribue à l'autonomisation des femmes, nous avons mené une étude de cas qualitative centrée sur la coopérative agricole féminine organier. Notre choix s'est porté sur cette coopérative en raison de la facilité d'accès aux informations et de sa pertinence par rapport à notre objectif de recherche. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des membres afin de recueillir leurs perceptions et leurs expériences. Située dans la région d'Agadir, plus précisément dans la province de Chtouka Ait Baha, la coopérative organier a vu le jour en mars 2009 grâce à l'initiative d'un groupe de femmes du douar. Initialement centrée sur l'extraction et le conditionnement d'huile d'argan à usage alimentaire et cosmétique, la coopérative a par la suite élargi son offre en se tournant vers les produits dérivés de l'argan. Aujourd'hui, réunissant 40 femmes, elle s'est distinguée en obtenant la certification sanitaire ONSSA, témoignant ainsi de son engagement en faveur de la qualité et de la sécurité de ses produits.

La méthode de collecte des données

Conformément aux recommandations de Charreire et Durieux (1999), nous avons opté pour une approche qualitative, particulièrement adaptée aux recherches exploratoires. À cette fin, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs auprès de 15 femmes coopératrices, en nous basant sur un guide d'entretien préétabli. Cette méthode nous a permis de recueillir des données riches et nuancées sur notre sujet.

3) Résultats

3.1) Présentation de la coopérative :

Nichée au cœur de la région de Chtouka Ait Baha, la coopérative Organier est une véritable vitrine du savoir-faire artisanal féminin. Créée en 2009, elle regroupe aujourd'hui 40 femmes passionnées, déterminées à valoriser les richesses naturelles de leur région. Spécialisée dans l'extraction et la transformation de l'argan, un arbre endémique du Maroc, la coopérative Organier perpétue un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération. Les femmes de la coopérative maîtrisent parfaitement toutes les étapes de la production, de la récolte des fruits à la commercialisation des produits finis.

Une gamme de produits naturels et authentiques

Grâce à leur expertise et à leur passion, les femmes de la coopérative Organier proposent une gamme variée de produits naturels et authentiques à base d'argan :

- **Huile d'argan cosmétique** : Riche en vitamine E et en antioxydants, l'huile d'argan cosmétique est réputée pour ses vertus hydratantes, régénérantes et anti-âge. Elle est utilisée pour la fabrication de soins pour la peau et les cheveux.
- **Huile d'argan alimentaire** : L'huile d'argan alimentaire, aux saveurs fruitées et légèrement amères, est un ingrédient de choix pour la cuisine marocaine. Elle est utilisée pour assaisonner les salades, les tajines et les couscous.
- **Savons artisanaux** : Les savons artisanaux à base d'huile d'argan sont doux pour la peau et délicatement parfumés. Ils sont appréciés pour leurs propriétés nettoyantes et hydratantes.
- **Cosmétiques naturels** : La coopérative propose également une gamme de cosmétiques naturels à base d'argan, tels que des baumes à lèvres, des crèmes pour les mains et des huiles de massage.

Un engagement pour le développement durable

- La coopérative Organier s'inscrit dans une démarche de développement durable. En valorisant les ressources naturelles de leur région et en créant des emplois pour les femmes, les membres de la coopérative contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leur communauté.

3.2) Impact sur l'autonomisation des femmes adhérentes :

3.2.1) Dimension économique

L'étude a révélé un lien étroit entre la participation des femmes aux coopératives et leur empowerment économique. Les revenus générés par ces activités ont non seulement amélioré le niveau de vie des ménages, mais ont également modifié les dynamiques de genre au sein de la famille.

En effet, de nombreuses femmes ont acquis une plus grande liberté financière, leur permettant de prendre des décisions d'achat de manière plus autonome. Si certaines ont choisi de partager ces revenus avec leur conjoint pour financer les besoins collectifs du ménage, d'autres ont privilégié des dépenses plus personnelles ou ont investi dans des projets générateurs de revenus. Ces pratiques témoignent d'une évolution des rôles et des rapports de pouvoir au sein du couple.

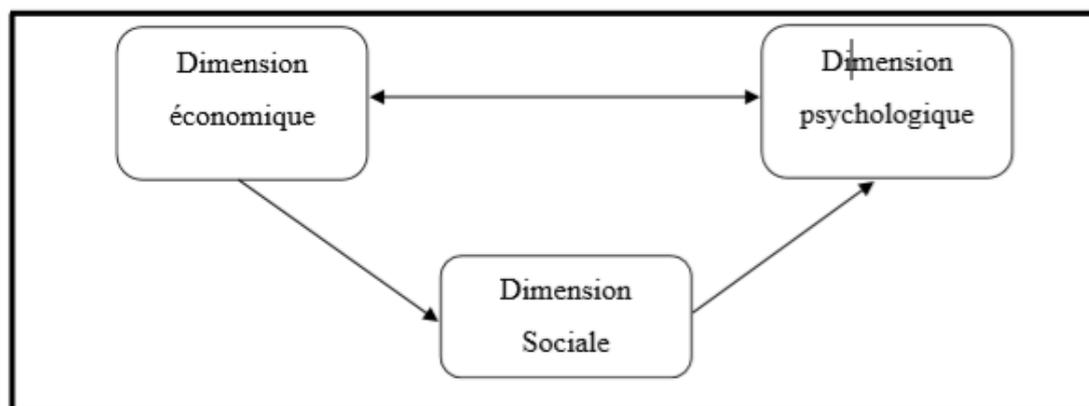
3.2.2) Dimension psychologique

L'implication dans la coopérative a été un véritable catalyseur d'émancipation personnelle pour les femmes. En prenant la parole au sein de groupes de décision, elles ont renforcé leur confiance en elles et vu leur estime de soi s'accroître considérablement.

3.2.3) Dimensions sociale

Les entretiens menés ont mis en évidence un lien étroit entre la participation à une coopérative et une évolution des dynamiques de pouvoir au sein des ménages et de la communauté. Ce changement est particulièrement perceptible dans les témoignages des femmes, qui évoquent une plus grande autonomie et une liberté d'action accrues. Une participante souligne ainsi : « La coopérative m'a permis de sortir de mon isolement et de participer à la vie sociale. » Cette étude souligne par ailleurs l'existence de synergies entre les dimensions économique, psychologique et sociale de l'autonomisation des femmes, suggérant qu'une amélioration dans un domaine a des répercussions positives sur les autres.

Figure 1 : l'interdépendance entre les dimensions de l'autonomisation des femmes à travers leur participation à une coopérative



Source : les auteurs

Nous avons observé une interdépendance complexe entre les différentes dimensions de l'autonomisation. L'autonomisation économique, favorisée par la participation à une coopérative, semble être un moteur de changement, impactant positivement tant l'estime de soi que les relations sociales. Réciproquement, l'autonomisation psychologique, en renforçant la confiance en soi, contribue à l'amélioration de la situation économique. Cependant, l'autonomisation sociale, bien qu'elle soit étroitement liée à l'autonomisation psychologique, n'a pas montré de lien direct avec l'autonomisation économique dans notre étude.

3.2.4) Réseaux sociaux :

En rejoignant une coopérative, les femmes, en particulier celles en situation de pauvreté, ont considérablement élargi leur cercle social. Ces nouvelles structures leur ont offert l'opportunité de tisser des liens solides avec des personnes partageant leurs préoccupations, mais issues de milieux différents. Au-delà des liens familiaux et villageois, souvent limités, elles ont pu nouer des relations professionnelles et amicales, favorisant ainsi les échanges d'expériences et de connaissances. Cet élargissement des réseaux a non seulement enrichi leur vie sociale, mais a également renforcé leur confiance en elles et ouvert de nouvelles perspectives pour leur avenir.

3.2.5) Renforcement du pouvoir décisionnel :

En participant à la gestion de la coopérative, les femmes acquièrent des compétences en leadership et en prise de décision. Elles ont ainsi une voix plus forte au sein de leur communauté et peuvent défendre leurs intérêts.

3.2.6) Développement de compétences : Les coopératives offrent aux femmes la possibilité de développer de nouvelles compétences, telles que la gestion, la comptabilité, le marketing, ce qui leur permet d'améliorer leur employabilité et leurs perspectives d'avenir.

3.2.7) Combattre les inégalités : Les coopératives contribuent à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en offrant aux femmes des opportunités égales de participation et de développement.

Conclusion :

Les coopératives se révèlent être un levier essentiel pour l'autonomisation économique des femmes au Maroc. En offrant un cadre propice à l'entrepreneuriat collectif, elles permettent aux femmes de surmonter les barrières socio-économiques et culturelles qui limitent souvent leurs opportunités. Les résultats de cette étude mettent en évidence l'impact positif des coopératives sur l'augmentation des revenus, l'amélioration des compétences et le renforcement de l'autonomie décisionnelle des femmes. Néanmoins, des défis persistent, notamment en termes d'accès au financement, de formation continue et de mise en réseau. Pour maximiser le potentiel des coopératives féminines, il est crucial de mettre en place des politiques publiques soutenant leur développement, d'améliorer l'accès aux marchés et de renforcer les capacités des femmes à gérer leurs entreprises. En investissant dans l'économie sociale et solidaire, le Maroc pourra non seulement accélérer l'autonomisation économique des femmes mais également contribuer à un développement plus équitable et durable

Bibliographie :

Drapéri, J. F. La république coopérative, Editions Larcier, Bruxelles. (2012).

8 Site de l'ODCO

J. Defourny et S. Mertens, « Le troisième secteur en Europe : un aperçu des efforts conceptuels et statistiques, » pp. 5-20, 1999.

J. Defourny et P. Develter, « Origine et contours de l'économie sociale au nord et au sud, » pp. 520, 1999.

J. Defourny et M. Nyssens, L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative, 2013

J.-L. Lavielle, « Vers une économie sociale et solidaire ? » Revue internationale de l'économie sociale, 2023.

J. L. Lavielle, « Théorie de l'entreprise sociale et pluralisme, » 2016

S. Allemand, « L'économie sociale et solidaire à l'heure de l'entrepreneuriat social, » 2010.

L. Salamon, The State of Nonprofit America, Washington DC, : Brookings Institution, 2012.

B. Lévesque et M. Mendell, « Économie sociale et solidaire : ses écosystèmes, » Revue Interventions économiques, pp. 1-252, 2016.

J. Defourny et S. Mertens, « Le troisième secteur en Europe : Un aperçu des efforts conceptuels et statistiques, » pp. 5-20, 1999.

B. Bolton et J. Brookings, « Development of a Multifaceted definition of empowerment. Rehabilitation Counseling Bulletin, » vol. 39(4), pp. 256-264, 1996.

M. Acharya et L. Bennett, Women and the subsistence sector : economic participation and household decision making in Nepal. Washington, World Bank : Washington, 1983.

S. M. Hashemi, R. Schuler et R. Sidney, « Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bangladesh, » World Development, vol. 24(4), p. :635—653, 1996.

L. Mayoux, « Tackling the down side: Social capital, women's empowerment and micro-finance in Cameroon, » Development and change, Vols. 1 sur 2, no.3, pp. 43-464., 2001.

T. Sridevi, « Empowerment of Women: A Systematic Analysis, » 2005.

M. Towfiqua et e. all, « Women Empowerment or Autonomy: A Comparative View in Bangladesh Context, » Bangladesh e-Journal of Sociology, vol. 8, n° 12, 2011.

K. Marius, « Genre, travail et empowerment. Un exemple en Inde du, » HAL, 2019.

V. M. Moghadam, « Féminisme, réforme législative et autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : l'articulation entre recherche, militantisme et politique, » Revue internationale des sciences sociales, vol. 191, n° 11, pp. 13-20, 2007.

- A. Al-Lamky, «Feminizing leadership in Arab societies: the perspectives of Omani female leaders,» vol. 22, n° %11, 2007.
- T. Varghese, «Women Empowerment in Oman: A study based on Women Empowerment Index,» p. 40, 2011.
- A. Ahnach et L. Rachidi, «L'économie sociale et solidaire, un levier de l'empowerment des,» Moroccan Journal of Entrepreneurship, Innovation and Management (MJEIM), vol. 5, n° %12, pp. 4-16, 2020.
- H. Erguibi et A. Sadik, «Contribution à l'étude d'impact des coopératives féminines sur l'accumulation d'un capital social et le degré d'empowerment des femmes : Cas du réseau de l'Association,» Revue Internationale du Chercheur, pp. 1663 - 1679, 2021.
- Y. Le Bossé, «De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment,» vol. 16, n° %12, pp. 9-23, 2005.
- J. Rappaport, «Terms of empowerment/exemplars of prevention: Toward a theory for community psychology,» American Journal of Community Psychology volume, p. 121-148, 1987.
- W. A. Ninacs, «Empowerment et service social : approches et enjeux,» vol. 44, n° %11, pp. 6993, 1995.
- Charreire S., Durieux F. « Explorer et tester », in Thiétart R.A. & coll., Méthodes et Recherche en Management, Paris : Dunod, (57-80). (1999),